

Adresse des travaux :  
64 Chemin de Coustillou  
Cadastré : F552

**Affaire suivie par :**  
Adeline PABIS

**DESTINATAIRE**

Monsieur Christian SELVA  
64 Chemin de Coustillou  
47450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ

**Objet :** Construction d'un car-port + prolongation terrasse et installation véranda

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 08 février 2024.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ, nous vous avons notifié en recommandé, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Ce courrier transmis en recommandé vous a été présenté en date du 08 novembre 2023.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 08 novembre 2023 et soit jusqu'au 08 février 2024, pour présenter en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande avec l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ

Le 21/10/24

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services



  
Charlène GAZAU